

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FÉVRIER 2023 - DELIBERATION N°2023-12  
RECAPITULATIF DES TARIFS "VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE" APPLIQUES SUR LA COMMUNE**

espace Louise Labé	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
<b>LOCATION DE LA SALLE DES FETES</b>		
<b>Réceptions familiales</b>		
Habitants de la commune	1 100,00 €	inchangé
Habitants des autres communes de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO)	1 800,00 €	inchangé
Prestation gardiennage obligatoire de 19 h 30 à 4 h 30	250,00 €	inchangé
<b>Associations</b>		
<b>Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (CCPO) :</b>		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	500,00 €	inchangé
Associations dont le siège est sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	900,00 €	inchangé
Associations dont le siège est en dehors du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO	1 300,00 €	inchangé
<b>Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux</b>		
<b>Commerçants et artisans Symphorinois</b>		
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	450,00 €	inchangé
<b>Entreprises Symphorinoises</b>		
uniquement dans le cadre d'une animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire	600,00 €	inchangé
<b>Entreprises extérieures</b>		
Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	800,00 €	inchangé
Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	1 300,00 €	inchangé
<b>Autres manifestations</b>		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel, conférences, associations recevant du public, apéritifs et cocktails (3 heures maximum)	300,00 €	inchangé
Réunions à caractère politique hors campagne électorale	1 500,00 €	inchangé
<b>LOCATION DE L'AUDITORIUM</b>		
<b>Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon</b>		
1ère utilisation (pour 1 ou 2 spectacles maximum le même jour)	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)		
<b>* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)</b>	500,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	900,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	1 400,00 €	inchangé
<b>Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux</b>		
<b>Associations "acoustiques" ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et Compagnies artistiques de la CCPO et hors CCPO</b>		
<b>* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)</b>	1 000,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	1 200,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 000,00 €	inchangé
<b>Entreprises</b>		
<b>Entreprises locales et installées sur la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon</b>		
<b>* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)</b>	1 100,00 €	inchangé
* samedi OU dimanche	1 500,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	2 500,00 €	inchangé
<b>Entreprises extérieures à la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon</b>		
<b>* du lundi au vendredi (sauf mardi soir et vendredi soir)</b>	1 500,00 €	inchangé
* samedi ou dimanche	2 000,00 €	inchangé
* forfait week-end (samedi ET dimanche)	3 500,00 €	inchangé
* Forfait 3h pour les assemblées générales de copropriétés locales et les entreprises symphorinoises	300,00 €	inchangé
* Forfait 3h pour les entreprises extérieures	500,00 €	inchangé
<b>Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)</b>		
Caution principale	500,00 €	inchangé
Caution nettoyage	500,00 €	inchangé
Collecte sélective	200,00 €	inchangé
Caution "rideaux occultants"	2 000,00 €	inchangé
Caution matériel son et lumières	1 500,00 €	inchangé
<b>Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité</b>	300,00 €	inchangé
<b>PRESTATION AVEC MATERIEL TECHNIQUE (SON LUMIERE ET VIDEO)</b>		
<b>Associations et EMO dans le cadre de la 1ère utilisation gratuite:</b>		
* si une seule représentation le même jour	GRATUITE	inchangé
* en cas de seconde représentation le même jour	200,00 €	inchangé
<b>Autre(s) utilisation(s) associations et Ecole de Musique de l'Ozon, compagnies artistiques - Forfait 6 heures</b>	300,00 €	inchangé
Majoration pour tout dépassement, tarif horaire appliqué	70,00 €	inchangé
<b>Entreprises</b>		
tarif horaire	80,00 €	inchangé
<b>Répétitions supplémentaires dans l'auditorium</b>		
* forfait 4 heures avec matériel technique (son, lumière et vidéo)	250,00 €	inchangé
* forfait 4 heures plateau nu	100,00 €	inchangé

Clause particulière : la location simultanée de l'auditorium et de la salle des fêtes donnera lieu à une réduction de 10% sur le montant de la location

espace Louise Labé - Tarifs programmation	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
<b>Cinéma - Tarifs fixés par l'URFOL</b>		
Carte abonnement donnant lieu à 5 entrées	24,00 €	inchangé
Plein tarif	6,30 €	inchangé
Tarif réduit	5,80 €	inchangé
Tarif unique du mardi soir	4,80 €	inchangé
Entrée "- de 14 ans"	4,00 €	inchangé
<b>Cinéma Evasion</b>		
Tarif unique	8,00 €	inchangé
Abonnement pour 4 "cinéma évasion"	24,00 €	inchangé
<b>Spectacles vivants - Billets vendus à l'unité. Tarifs selon valeur d'achat du spectacle</b>		
<b>Plein tarif</b>		
* moins de 800 €	5,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	8,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	16,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	19,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	25,00 €	inchangé
<b>Tarif réduit</b> (comité d'entreprise, groupe à partir de 10 personnes, - de 18 ans, étudiants, personnes handicapées sur présentation d'un justificatif)		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	7,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	13,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	16,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	21,00 €	inchangé
<b>Tarif collégiens et lycéens dans le cadre de sorties scolaires</b>	8,00 €	inchangé
<b>Abonnements : 3 spectacle minimum</b>		
<b>Abonné adulte</b>		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	7,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	12,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	15,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	19,00 €	inchangé
<b>Abonné jeune</b> (étudiant, - de 18 ans)		
* moins de 800 €	4,00 €	inchangé
* de 801 € à 1 300 €	6,00 €	inchangé
* de 1 301 € à 4 000 €	8,00 €	inchangé
* de 4 001 € à 6 000 €	13,00 €	inchangé
* + de 6 000 €	17,00 €	inchangé

Orangerie	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
<b>Salle Claude Debussy</b>		
<b>Réceptions</b>		
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	100,00 €	inchangé
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	300,00 €	inchangé
<b>Associations</b>		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales) Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux	250,00 €	inchangé
<b>Entreprises Symphorinoises</b>		
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite....)	400,00 €	inchangé
<b>Entreprises ayant leur siège sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon</b>		
pour animation spéciale visant à montrer leur savoir et savoir-faire au autre manifestation (arbre de Noël, départ retraite....)	500,00 €	inchangé
<b>Réunions</b>		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	150,00 €	inchangé
<b>Réunions à caractère politique hors campagne électorale</b>	600,00 €	inchangé
<b>Salle Paul Cézanne (uniquement en journée)</b>		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune et Ecole de Musique de l'Ozon :	100,00 €	inchangé
Habitants de la commune	120,00 €	inchangé
Entreprises symphorinoises et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon	200,00 €	inchangé
<b>Salle "Causette"</b>		
<b>Réceptions</b>		
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée de 3 heures maximum)	60,00 €	inchangé
Habitants de la commune, commerçants et artisans symphorinois (pour une durée supérieure à 3 heures)	120,00 €	inchangé
<b>Associations</b>		
Associations ayant leur siège et leur activité sur le territoire de la commune, Ecole de Musique de l'Ozon et Communautés de Communes du Pays de l'Ozon depuis 2 ans minimum		
* 1ère utilisation	GRATUITE	inchangé
* utilisations suivantes (et première utilisation pour nouvelles associations locales)	100,00 €	inchangé
<b>Réunions</b>		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	inexistant	120,00
Les nouvelles associations ne pourront prétendre à la gratuité qu'à compter de leur troisième année d'existence et d'activité dans les équipements communaux		
<b>Salle Frédéric Mistral (ne peut être louée ou mise à disposition seule)</b>	40,00 €	inchangé
<b>La cuisine sera mise gracieusement à disposition : priorité pour les occupants de la salle Claude Debussy</b>		
<b>Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)</b>		
Caution principale	300,00 €	inchangé
Caution nettoyage	300,00 €	inchangé
Caution collecte sélective	150,00 €	inchangé
<b>Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité (pour toute location inférieure à 100 €, le montant de la location sera exigible lors du dépôt du contrat de location)</b>	100,00 €	inchangé

MAISON DES ASSOCIATIONS	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
<b>salle Octavum</b>		
<b>Réunions</b>		
Assemblées générales de copropriétés locales, réunions à caractère professionnel ou syndical, conférences:	inexistant	80,00 €

DOMAINE DUPOIZAT	applicables au 20/09/19	applicables au 01/03/23
<b>Villa Louvier : salle d'exposition</b>		
<b>expositions culturelles (jours de semaine entre 9 h et 19 h)</b>		
tarif pour une semaine	inexistant	100,00 €
tarif pour un mois (4 semaines glissantes)	inexistant	300,00 €
<b>Salon du jardin d'hiver (non accessible les mercredis et pendant les congés scolaires)</b>		
<b>Vernissage des expositions (forfait 3 heures)</b>	inexistant	80,00 €
<b>Professionnels, particuliers et associations de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (réceptions, séminaires, réunions)</b>		
de 8 h 00 à 19 h 00	inexistant	200,00 €
de 18 h 00 à 0 h 30	inexistant	250,00 €
<b>Professionnels et particuliers hors Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (réceptions, séminaires, réunions)</b>		
de 8 h 00 à 19 h 00	inexistant	300,00 €
de 18 h 00 à 0 h 30	inexistant	300,00 €
<b>Cautions (à déposer trois semaines avant la date de la manifestation)</b>		
Caution principale	inexistant	300,00 €
Caution nettoyage	inexistant	300,00 €
Caution collecte sélective	inexistant	150,00 €
<b>Montant de l'acompte à verser pour validation de la réservation dans les 3 semaines suivant l'accord de principe de la municipalité (pour toute location inférieure à 100 €, le montant de la location sera exigible lors du dépôt du contrat de location)</b>	inexistant	100,00 €